



Comment justifier une vie commune quand on est hébergé

Par **ryan75**, le **08/02/2009** à **04:17**

je voulais savoir comment on peut justifier l'existence d'une vie commune entre 2 personnes lorsqu'on est hébergé chez quelqu'un ou on est en collocation avec une tierce personne et toutes les factures c'est à son nom.merci